

## TABLE DES MATIÈRES

<b>11.</b>	<b>PATRIMOINE ET CULTURE .....</b>	<b>11-1</b>
<b>11.1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11-1</b>
<b>11.2</b>	<b>BÂTIMENTS, OBJETS ET SITES PROTÉGÉS.....</b>	<b>11-3</b>
11.2.1	Identification et protection du patrimoine culturel par la municipalité.....	11-3
11.2.2	Désignation et protection du patrimoine culturel par le ministre et par le gouvernement provincial.....	11-3
11.2.3	Reconnaissance par le gouvernement fédéral.....	11-5
<b>11.3</b>	<b>GRANDES CATÉGORIES DES PATRIMOINES SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>11-5</b>
11.3.1	Patrimoine religieux et institutionnel .....	11-5
11.3.2	Patrimoine domestique.....	11-8
11.3.3	Patrimoine agricole.....	11-8
11.3.4	Patrimoine archéologique.....	11-9
<b>11.4</b>	<b>SITES D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET PATRIMONIAL.....</b>	<b>11-10</b>
11.4.1	Noyaux villageois .....	11-10
11.4.2	Lanières et ensembles patrimoniaux.....	11-11
<b>11.5</b>	<b>ÉQUIPEMENTS CULTURELS .....</b>	<b>11-14</b>
11.5.1	Centres d'interprétation.....	11-14
11.5.2	Centre d'archives accrédité .....	11-15
11.5.3	Centre de diffusion des arts visuels.....	11-15
11.5.4	Lieux de diffusion des arts de la scène .....	11-15
11.5.5	Bibliothèques.....	11-15
<b>11.6</b>	<b>ACTIVITÉS CULTURELLES .....</b>	<b>11-16</b>
<b>11.7</b>	<b>HÉRITAGE ET CULTURE AUTOCHTONE .....</b>	<b>11-16</b>
<b>11.8</b>	<b>ACTIVITÉ CINÉMATOGRAPHIQUE .....</b>	<b>11-17</b>
<b>11.9</b>	<b>PAYSAGES HUMANISÉS ET NATURELS.....</b>	<b>11-17</b>
<b>11.10</b>	<b>ENJEUX RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À L'ÉGARD DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE.....</b>	<b>11-18</b>
11.10.1	La connaissance, la diffusion, l'accessibilité et la mise en valeur des différentes facettes de notre héritage régional que ce dernier soit de facture récente ou de tradition ancienne .....	11-19
11.10.2	La protection et la mise en valeur du capital-paysage ainsi que des symboles de notre histoire et de notre patrimoine à l'intérieur des différents milieux et des différentes ambiances caractéristiques de la MRC.....	11-19

11.11	LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT PATRIMONIALE ET CULTURELLE.....	11-21
-------	---	-------

## LISTE DES CARTES

CARTE 11-1	CULTURE ET PATRIMOINE.....	11-23
------------	----------------------------	-------

---

## 11. Patrimoine et culture

---

### 11.1 Introduction

Le Conseil de la Culture des Laurentides (CCL) résume bien la spécificité de l'activité culturelle qui se déroule sur le territoire en définissant la MRC comme un « Haut lieu d'histoire et de patrimoine ». Effectivement, on constate que le patrimoine et la culture sont des secteurs en effervescence sur le territoire.

Depuis quelques années, en collaboration avec divers ministères et organismes, des investissements considérables ont été réalisés afin de développer une offre de produits culturels mieux adaptée aux besoins et aux attentes de la collectivité locale, et complémentaire à l'offre existante à l'intérieur de la grande région métropolitaine. À titre d'exemple, les municipalités ont investi dans l'aménagement de deux salles de spectacles, soit :

- Le Centre d'art La petite église de Saint-Eustache; et
- Le Zénith Promutuel Assurance de Saint-Eustache.

Différents festivals et événements sont organisés et certains d'entre eux ont une saveur culturelle. Quelques bibliothèques ont fait l'objet d'investissements substantiels de façon à accroître leur accessibilité de même que la qualité des services aux usagers, etc. Dans cette même optique et afin de répondre à la croissance de la population :

- une nouvelle bibliothèque, portant le nom de Guy Bélisle, a été construite et a ouvert ses portes en 2012 dans la municipalité de Saint-Eustache;
- une nouvelle bibliothèque a ouvert ses portes en 2018 et se localise à proximité du centre communautaire dans la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- une nouvelle bibliothèque, portant le nom de Myra Cree, a ouvert ses portes en 2019, dans la municipalité d'Oka.

D'autres événements et gestes contribuent à faire reconnaître et mettre en valeur le patrimoine et la culture sur le territoire. À titre d'exemple, notons divers investissements et gestes pilotés par la Ville de Saint-Eustache et les organismes partenaires incluant notamment :

- l'aménagement d'un circuit composé de fresques, localisé dans le Vieux-Saint-Eustache qui relate les événements marquants de l'histoire de la municipalité;
- les rénovations et restaurations des croix de chemin et de chapelles de rangs;
- le gala du mérite patrimonial.

Par ses institutions, son occupation typique du territoire, son économie et son mode de gouvernance, la communauté des Mohawks de Kanesatake détient une richesse historique, culturelle et patrimoniale certaine. Malgré l'ancienneté de son enracinement au territoire, sa contribution à la vie locale et au devenir régional semble voilée dans le paysage régional, des efforts demeurent nécessaires afin que la richesse de cette communauté soit mise en valeur, partagée et diffusée.

Quoique les préoccupations associées au patrimoine et à la culture soient relativement jeunes sur le territoire de la MRC, on observe depuis quelques années une volonté de participer :

- au développement et au soutien de diverses activités et événements à caractère culturel;
- à la mise en place de mesures facilitant ou encourageant la conservation et la mise en valeur des ensembles patrimoniaux, notamment ceux se localisant dans les noyaux villageois;
- à la définition d'outils facilitant le legs intergénérationnel de nos spécificités locales et régionales dans le cadre d'apprentissages réalisés en milieu scolaire.

Les paysages humanisés et naturels sont aussi des composantes importantes du patrimoine de la MRC. Ces paysages font partie intégrante et contribuent à l'intérêt des noyaux villageois, des lanières et des ensembles historiques et patrimoniaux du territoire. Ils soutiennent entre autres le développement de l'agrotourisme et font partie de l'image de marque de la MRC.

#### **Orientation gouvernementale**

- *Protéger, réhabiliter et mettre en valeur le cadre bâti, les espaces publics et éléments du milieu naturel en milieu urbanisé.*

#### **Objectifs ou critères métropolitains**

- *Identifier et protéger les paysages d'intérêt métropolitain.*
- *Identifier et protéger le patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.*
- *Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques.*

La croissance démographique rapide des dernières décennies et les diverses modifications que l'environnement socio-économique a subies modèlent quotidiennement le visage de la MRC. Par contre, dans plusieurs cas, cette croissance rapide qui n'a pas nécessairement été planifiée entraîne aussi une certaine forme de banalisation et une dégradation pernicieuse du territoire, lesquelles s'expriment à travers l'occupation du territoire et les caractéristiques de son cadre bâti et de ses paysages typiques. Ces transformations s'opèrent très rapidement et affectent autant les milieux ruraux, les noyaux villageois que ceux en voie d'urbanisation.

Quelques traces de l'occupation passée du territoire de la MRC demeurent encore visibles. Ces dernières demeurent vulnérables alors que d'autres ont tout simplement disparu avec l'urbanisation du territoire et l'industrialisation des pratiques agricoles. Des efforts doivent donc être faits pour protéger ce qui reste de cet héritage.

C'est l'ensemble de ces considérations qui amène la MRC à vouloir participer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine et à l'expression de l'activité culturelle locale sous ses divers visages. C'est sur cette base que la MRC proposera des orientations et des objectifs en matière de protection, de mise en valeur ou de consolidation des acquis au niveau de l'histoire, du patrimoine ou de la culture.

## 11.2 Bâtiments, objets et sites protégés

Des bâtiments, des objets et des sites localisés sur le territoire de la MRC détiennent des statuts légaux de protection particuliers attribués par la municipalité locale, le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral.

### 11.2.1 Identification et protection du patrimoine culturel par la municipalité

Depuis 1985, la Loi sur les biens culturels habilite les municipalités à attribuer un statut juridique à des biens patrimoniaux localisés sur leur territoire. En 2011, cette loi a été remplacée par la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) qui en plus d'élargir le concept du patrimoine accroît les pouvoirs des municipalités dans la participation à l'identification et à la protection du patrimoine. Seules les municipalités de Saint-Placide, d'Oka, de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache se sont prévaluées de ce pouvoir.

En 1997, la municipalité de Saint-Placide a constitué en site du patrimoine le secteur Basile-Routhier. Localisé en bordure de la rivière des Outaouais, ce secteur comprend les lots 1 553 999, 1 554 001, 1 554 002, 1 554 003, 1 554 006, 1 554 008, 1 554 009 ainsi qu'une partie des lots 1 555 871 et 1 822 486, la Maison Adolphe-Basile-Routhier, sise au 3320 de la route 344 ainsi que la maison sise au 3329, route 344, toutes deux construites au 19<sup>e</sup> siècle.

La municipalité d'Oka a constitué en 2001 un site du patrimoine qui regroupe les immeubles suivants : le presbytère de l'Annonciation, la maison du bedeau de l'Annonciation, la salle des loisirs, l'église de l'Annonciation, la mairie, la charnière de l'Annonciation, le parc Philippe-Lavallée et le quai municipal incluant la jetée du traversier.

En 2005, la municipalité de Deux-Montagnes a procédé à la constitution de six sites du patrimoine soit : l'hôtel de ville (803, chemin d'Oka), la Maison-Bélaire (201, chemin d'Oka), la Maison-Beaudoin (91, 24<sup>e</sup> Avenue), la Maison-Berthelet (1506, chemin d'Oka), la Maison-Dumoulin (2501, chemin d'Oka) et la Petite-École-Jaune (1304, chemin d'Oka). L'édifice de la Petite-École-Jaune, aussi connu sous le nom de première école de Deux-Montagnes, est également cité immeuble patrimonial par la municipalité depuis 1998.

En 2007, la municipalité de Saint-Eustache a cité quatre immeubles patrimoniaux soit : la Mairie de Saint-Eustache (145, rue Saint-Louis), la Maison Chénier-Sauvé (83, rue Chénier), la Maison Lavigne-Richer (275, rue Saint-Eustache) et l'ancienne église presbytérienne de Saint-Eustache aussi nommé La petite église (271, rue Saint-Eustache).

### 11.2.2 Désignation et protection du patrimoine culturel par le ministre et par le gouvernement provincial

C'est à partir de 1929 que la Commission des monuments historiques du Québec procède au classement des premiers monuments historiques afin de reconnaître leur valeur exceptionnelle. La Loi sur les biens culturels adoptée par le gouvernement du Québec en 1972 a élargi la protection aux arrondissements naturels, aux sites archéologiques, aux œuvres d'art, aux archives et aux collections ethnologiques. Le remplacement de cette loi par la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) en 2011 élargit le concept du patrimoine qui inclut notamment les paysages culturels patrimoniaux et les lieux historiques.

Le territoire de la MRC dénombre quatre immeubles patrimoniaux ayant fait l'objet de classement avant 1991 (Commission des biens culturels du Québec, 1991). Il s'agit :

- du **Moulin Légaré** à Saint-Eustache (1762). Classé monument historique en 1976, le moulin Légaré bénéficie d'une aire de protection délimitée par le gouvernement provincial en 1977. Toujours en fonction, ce moulin à farine est principalement utilisé aujourd'hui comme centre d'interprétation. On y démontre le savoir-faire des artisans;
- du **Domaine Globensky** (1861-1865) de Saint-Eustache. Cet ancien manoir seigneurial reconstruit à quelques reprises depuis a été classé monument historique en 1961. De style anglo-normand, cet ancien manoir seigneurial devient la Maison de la culture et du patrimoine de la municipalité de Saint-Eustache en 2005;
- de l'**Église Saint-Eustache** (1780-1783) à Saint-Eustache. Classée monument historique en 1970, cette église bénéficie d'une aire de protection délimitée par le gouvernement provincial en 1977. Cette église catholique a été le théâtre de la Rébellion des Patriotes de 1837-1838;
- de la **Maison Adolphe-Basile-Routhier** (1841) de Saint-Placide. Classée monument historique en 1983, cette maison d'inspiration française accueille brièvement Sir Adolphe-Basile Routhier, auteur des paroles de l'hymne national des Canadiens français, le « Ô Canada ».

En 2017, le ministère de la Culture et des Communications a désigné à titre de lieu historique la rivière des Outaouais en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002). Cette désignation vise la portion de la rivière des Outaouais qui est située dans les limites territoriales du Québec, en excluant les îles, les affluents de la rivière et son bassin hydrographique.

En 2019, le ministère de la Culture et des Communications a classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) trois biens patrimoniaux dans la municipalité d'Oka. Il s'agit :

- de l'**Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka**. Aussi connu sous le nom d'Abbaye cistercienne d'Oka, d'Abbaye d'Oka ou du Monastère des Cisterciens. Classé site patrimonial, l'Abbaye Notre-Dame-du-Lac-à-Oka a une superficie de 64 823, 1 m<sup>2</sup>. Ce site présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. L'abbaye est associée à une communauté de moines de l'ordre des Cisterciens de la Stricte Observance aussi nommé les trappistes. Il présente également un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturales et paysagères. L'ensemble monastique constitue un exemple de l'architecture cistercienne traditionnelle. Ce site regroupe plusieurs constructions, dont deux immeubles patrimoniaux classés par le ministère de la Culture et des Communications en 2019, la maison du meunier (nommée également maison de repos du Monastère des Cisterciens), l'école secondaire d'Oka (ancien institut agricole d'Oka) et d'autres bâtiments annexes et agricoles. Il se compose également de secteurs boisés, de vergers et de champs cultivés.
- de l'**Abbaye Notre-Dame-du-Lac-à-Oka**. Classé immeuble patrimonial, l'Abbaye se localise dans le site patrimonial de l'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka. L'Abbaye est généralement aménagée autour du préau et du cloître qui l'encadre. Elle se compose de plusieurs ailes construites au fil du temps, dont l'aile de l'église, l'aile des frères convers, l'aile de scriptorium, l'aide des religieux de chœur, l'aile de la sacristie, l'aile du grand réfectoire, l'aile de l'hôtellerie et l'aile de la bibliothèque.
- de la **Rotonde de l'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka** (début XX<sup>e</sup> siècle). Classé immeuble patrimonial, la rotonde, aussi connu sous le nom d'ancien amphithéâtre, se localise dans le site patrimonial de l'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka. Il s'agit d'un des rares bâtiments octogonaux existant sur le territoire québécois. À l'époque de sa construction, il a servi de salle de cours à l'école d'agriculture.

Sur le territoire de la MRC, le Calvaire d'Oka ainsi que les œuvres d'art des chapelles ont fait l'objet d'un classement par le ministère de la Culture et des Communications.

- Le **Calvaire d'Oka** (1740-1742) à Oka est le plus ancien calvaire en Amérique. Lieu de pèlerinage religieux, il comprend sept stations d'un chemin de Croix. Ce site patrimonial est classé depuis 1982;
- les **Œuvres d'art des chapelles du calvaire d'Oka**, bas-reliefs (1776-1777) religieux représentant les principales stations d'un chemin de croix. Les œuvres ont été déclarées *biens culturels* en 1973 par le ministère de la Culture et des Communications.

### 11.2.3 Reconnaissance par le gouvernement fédéral

Depuis 1919, le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, désigne des sites d'intérêt représentatifs de l'histoire nationale.

Sous la responsabilité de Parcs Canada, le moulin Légaré a été reconnu, en 1999, lieu historique national du Canada. Il est le plus ancien moulin à farine mû par la force de l'eau encore actif au Canada. Situé au cœur du Vieux-Saint-Eustache sur un site enchanteur, riverain à la rivière du Chêne, ce site patrimonial exceptionnel comprend le moulin à farine, la maison du meunier, le moulin à scie, la halte, la digue et le bassin de flottage rappelant l'époque seigneuriale. Aujourd'hui reconnu comme centre d'interprétation historique, le meunier y moud de la farine de blé et de sarrasin avec les meules de pierre d'origine selon les méthodes ancestrales. Au printemps, il pratique une autre tradition ancienne, le piquage des meules, un bel exemple de transmission de savoir-faire. Le public peut alors voir comment on redonne aux surfaces des pierres leur rugosité à l'aide d'un marteau-piqueur.

Depuis 2015, l'Église Saint-Eustache est également reconnue lieu historique national. La valeur patrimoniale de cette église repose notamment sur son intérêt historique, témoin de la bataille de Saint-Eustache lors des rébellions de 1837 et 1839, architectural, artistique et archéologique.

## 11.3 Grandes catégories des patrimoines sur le territoire

Les multiples facettes du patrimoine de la région peuvent se regrouper sous différentes catégories : le patrimoine religieux et institutionnel, le patrimoine domestique, le patrimoine agricole et le patrimoine archéologique.

### 11.3.1 Patrimoine religieux et institutionnel

Les églises, les écoles et les hôtels de ville par leur architecture institutionnelle, leur volumétrie et leur implantation dans des secteurs avec points de vue panoramiques sur la région marquent souvent les noyaux villageois et les cœurs de quartiers.

#### 11.3.1.1 Patrimoine religieux

Le patrimoine religieux marque le corridor de la route 344. Façonné à partir d'un héritage complexe, ce patrimoine rappelle différentes étapes déterminantes de l'histoire de la région telles que la Rébellion des Patriotes de 1837-1838, la mission d'évangélisation des autochtones à Oka entreprise par les Sulpiciens au XVIII<sup>e</sup> siècle, et le développement des compétences agricoles grâce à l'enseignement des pères trappistes à l'École d'agriculture d'Oka à partir de 1893.

Généralement situées au cœur des quartiers, la majorité des églises composant le territoire de la MRC sont catholiques. Certaines d'entre elles retiennent plus particulièrement l'attention compte tenu de leur valeur architecturale ou patrimoniale. Parmi celles-ci, mentionnons les églises construites au cœur des noyaux villageois des municipalités de Saint-Eustache, de Saint-Placide, d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac :

- **L'Église Saint-Eustache (1780-1783).** Des marques de boulets de canon incrustées dans la façade de l'église rappellent qu'elle a servi de théâtre aux patriotes lors de la Rébellion de 1837. Reconstituée en 1841 à partir des ruines, l'église d'inspiration néo-classique se caractérise par une acoustique sans pareil pour des enregistrements musicaux et symphoniques (Commission des biens culturels du Québec, 1991). Le presbytère qui est lui aussi d'inspiration néo-classique a été construit en 1895.
- **L'Église Saint-Placide (1850-1852).** D'inspiration néo-gothique, l'église, de par son implantation, domine la rivière des Outaouais. On y retrouve un orgue de la célèbre entreprise Casavant.
- **L'église de l'Annonciation à Oka (1879-1883)** a été presque entièrement décorée par l'artiste Guido Nincheri en 1932. Il s'agit de la seule église dans la région des Basses-Laurentides à avoir été décorée par cet artiste de renom<sup>1</sup>. Les vitraux ont été conçus par la Maison Raymond Beullac de Montréal (XIX<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup>.
- **L'église de Saint-Joseph-du-Lac (1880).** L'église d'inspiration baroque de même que le presbytère de style « Second empire » dominant le village et surplombent la région (Binette, 1980).

Mentionnons que certaines églises ont pu bénéficier d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux piloté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Plusieurs **croix de chemin** marquent le paysage le long des routes de la MRC faisant ainsi foi d'une région fortement catholique et francophone. La tradition d'élever ces croix remonte au régime français. Leurs principales fonctions consistaient à :

- servir de point de repère,
- attirer l'attention des étrangers ou
- remercier le ciel pour une faveur obtenue.

On dénombre sur l'ensemble du territoire de la MRC une quarantaine de croix de chemin en incluant les calvaires et les croix de villages. À cela s'ajoutent les deux chapelles de procession que l'on retrouve à Saint-Eustache (Lacroix, 1980).

La volumétrie et l'architecture de **l'Abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes** des Moniales bénédictines, construite en 1956, créent un grand contraste par rapport à son environnement immédiat. La tour octogonale, l'appareillage décoratif et la polychromie du parement de brique confèrent un intérêt architectural certain à cet immeuble. La propriété de l'abbaye se localise dans les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes.

**Les sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal** ont œuvré pendant 131 ans à l'éducation des jeunes filles à Saint-Eustache. Datant de 1895-1898, l'ancien couvent Notre-Dame a vu sa vocation se modifier en décembre 1986, puisqu'il abrite depuis l'hôtel de ville de Saint-Eustache.

**L'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka** fut construite par les pères trappistes venus de l'abbaye cistercienne de Bellefontaine (France). À leur arrivée en 1881, ils construisirent un premier monastère en bois sur la

<sup>1</sup> *L'art de Guido Nincheri*, <http://www.collections.ic.gc.ca/nincheri>.

<sup>2</sup> Inventaire des lieux de culte du Québec (<https://www.lieuxdeculte.qc.ca>).



côte qui deviendra en 1893 la première école d'agriculture d'Oka, ce bâtiment abrite aujourd'hui l'école secondaire d'Oka. Un second monastère de pierre est bâti sur le site actuel, mais il fut la proie des flammes à deux reprises, en 1902 et en 1916. Le monastère actuel, de type architectural cistercien traditionnel, date de 1917 et a été érigé à même les ruines du bâtiment précédent (Picard et Doutre, 1981). Cet immeuble au plan irrégulier, de trois étages incluant un sous-sol, est articulé autour d'une cour intérieure carrée. Le site regroupe plusieurs constructions telles que la maison du meunier (aussi connu sous le nom de la maison de repos du monastère des Cisterciens), la rotonde (aussi connu sous le nom d'ancien amphithéâtre) ainsi que des bâtiments annexes et agricoles (beurrerie, fromagerie). Le célèbre artiste Guido Nincheri (1885-1973) a effectué l'ornement du plafond ainsi que des vitraux du réfectoire de l'abbaye en 1938.

En février 2004, les pères trappistes ont annoncé la mise en vente de leur abbaye et ont opté pour une nouvelle construction à Saint-Jean-de-Matha dans Lanaudière. À la suite de cette annonce, et conscient que l'Abbaye est un ensemble architectural historique d'intérêt supérieur et un symbole représentatif de l'histoire socio-économique du Québec, un groupe de décideurs locaux et régionaux s'est organisé et a mis sur pied la « Corporation de l'Abbaye d'Oka ». En 2018, la Corporation de l'Abbaye d'Oka a vendu cet ensemble patrimonial à des investisseurs privés désireux de contribuer à sa mise en valeur. L'Abbaye offre un potentiel notamment agrotouristique, récréotouristique et agricole sur le territoire. Le site et deux immeubles inclus dans l'Abbaye sont classés par le ministère de la Culture et des Communications depuis 2019.

Le **Calvaire d'Oka** est protégé par le ministère de la Culture et des Communications depuis 1982. L'importance dans l'histoire régionale des chapelles d'inspiration romane, construites en 1740-1742 et leur localisation dans un environnement naturel, confèrent à ce site un intérêt historique et patrimonial de haut calibre.

#### 11.3.1.2 Patrimoine scolaire

Les communautés religieuses ont beaucoup œuvré à l'éducation des jeunes dans la région. Les trappistes ont considérablement façonné le développement de l'agriculture et des pratiques agricoles avec l'École d'agriculture d'Oka laquelle deviendra en 1908 l'Institut agricole d'Oka<sup>3</sup>. Ils ont légué un savoir-faire et des pratiques agricoles novatrices, notamment dans le secteur de l'agriculture et plus particulièrement au niveau de la pomiculture.

L'ancien bâtiment de l'**Institut agricole d'Oka** a été érigé en 1931 par les trappistes au sommet d'une colline offrant ainsi une vue imprenable sur le lac des Deux Montagnes. Acquis au début des années 1970 par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles (aujourd'hui le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles), ce bâtiment abrite aujourd'hui l'École secondaire d'Oka.

Propriété de la Ville de Deux-Montagnes depuis 1998, « **La petite école jaune** », construite en 1938, est l'un des rares bâtiments historiques publics de la ville de Deux-Montagnes. Ce bâtiment scolaire composé d'une seule classe est typique des écoles de campagne de la région. Diverses associations culturelles de Deux-Montagnes utilisent « La petite école jaune » pour la tenue de leurs activités. On y offre des cours d'arts et on y tient diverses expositions temporaires. Cet immeuble fait partie du site patrimonial de La Petite-École-Jaune.

---

<sup>3</sup> En 1928 se greffe une école de médecine vétérinaire à ce lieu d'enseignement universitaire.

### 11.3.1.3 Patrimoine municipal

Situés au cœur de l'activité municipale, les hôtels de ville de la MRC n'ont pas tous une valeur historique et patrimoniale significative. Toutefois, trois hôtels de ville se démarquent au niveau patrimonial et historique et méritent une mention particulière.

- **L'hôtel de ville de Saint-Eustache.** Fruit de la conversion en 1986 du couvent Notre-Dame érigé durant la période de 1895-1898 par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Montréal.
- **L'hôtel de ville de Deux-Montagnes.** Construit au temps de la crise économique en 1931 afin de mettre au travail des chômeurs, ce bâtiment érigé en pierre de taille rappelle la vogue du style château fréquemment utilisé pour les édifices publics.
- **La mairie d'Oka.** Construit en 1885, l'ancien couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame est converti en 1981 en Mairie d'Oka. Malheureusement, le bâtiment a été rénové sans respecter les caractéristiques architecturales associées à l'inspiration « Second empire ». Toutefois, il s'intègre bien au noyau institutionnel de l'église et du presbytère.

### 11.3.2 Patrimoine domestique

Le patrimoine architectural de la MRC est avant tout domestique. Un inventaire de notre patrimoine bâti réalisé en 1987 a permis de recenser plus de 528 bâtiments patrimoniaux. Depuis, certains de ces bâtiments ont été démolis ou ont été plus ou moins dénaturés lors de travaux de rénovation. Notre patrimoine bâti est vulnérable et est appelé à disparaître si de nouveaux mécanismes de protection du patrimoine mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui ne sont pas mis en place.

Les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Pointe-Calumet, le secteur de la Pointe-aux-Anglais à Oka de même que certains secteurs des municipalités de Deux-Montagnes et de Saint-Placide, localisés en bordure du lac ou de la rivière des Outaouais, sont d'anciens lieux de villégiature. Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les plages de la région attirent de nombreux touristes montréalais, surtout depuis 1918 avec l'arrivée de la ligne ferroviaire de Montréal à destination de Toronto. Le roman et la télésérie *Pointe-Calumet Boogie-woogie* de Claude Jasmin ont popularisé ces lieux dans l'imaginaire québécois. Aujourd'hui, ce type d'habitat a pratiquement disparu au profit de la résidence principale. Des efforts demeurent nécessaires afin de consolider ou de mettre en valeur les ambiances reliées à la villégiature (densité d'occupation du sol, matériaux, gabarit et architecture des constructions, implantation au sol, etc.).

### 11.3.3 Patrimoine agricole

L'agriculture occupe près de 66 % de la superficie terrestre de la MRC. Il en résulte donc que le patrimoine agricole occupe une place significative dans notre paysage architectural. On y retrouve plusieurs fermes ayant conservé des dépendances traditionnelles tels les granges-étables, les silos, les poulaillers et les remises.

#### ***Quelques notes sur l'architecture agricole (SOTAR, 1990)***

*La grange-étable correspond généralement au bâtiment principal de la ferme. On y retrouve au rez-de-chaussée l'étable percée d'un grand nombre de fenêtres lesquelles laissent entrer la lumière alors qu'au second étage on y retrouve le fenil. La plupart des granges-étables possèdent un toit en tôle généralement orné d'un ou de plusieurs lanternons servant à l'aération. Sur le territoire de la MRC, on peut observer un grand nombre de granges-étables comportant une allonge généralement adossée à l'un des côtés du bâtiment.*

*Les silos, servant à l'entreposage des produits en vrac, sont souvent érigés à proximité de l'un des murs pignons de la grange-étable. Le territoire en cache quelques beaux exemples en bois de formes ronde ou polygonale.*

*Le poulailler comprend généralement plus d'un étage et est coiffé d'une toiture à deux versants. Le volume rectangulaire peut être plus ou moins allongé et la façade est caractérisée par un grand nombre de fenêtres.*

Les exigences industrielles liées à l'évolution des pratiques en agriculture menacent la sauvegarde du patrimoine agricole. Malheureusement, plusieurs bâtiments agricoles anciens sont laissés à eux-mêmes et paraissent tomber en ruine, sans compter ceux qui ont été démolis. Si personne ne porte intérêt à ce type de patrimoine, c'est toute la mémoire agricole qui disparaîtra du paysage de la MRC.

#### 11.3.4 Patrimoine archéologique

L'occupation du territoire remonte à des milliers d'années. Même si l'ancienneté de cette occupation n'est plus guère perceptible pour quiconque habite, visite ou traverse la MRC, des vestiges enfouis dans le sol conservent jalousement les secrets de la vie matérielle des collectivités qui ont marqué le territoire de la MRC. Des recherches effectuées par le ministère de la Culture et des Communications révèlent que les abords des rivières du Chêne et du Chicot, une partie du corridor de l'autoroute 640 à l'intérieur des limites de Saint-Joseph-du-Lac de même que le parc national d'Oka sont possiblement porteurs d'une richesse enfouie (Balac, 1990).

Les découvertes fortuites réalisées sur différents chantiers ont permis d'inventorier neuf principaux sites. Le parc national d'Oka aurait abrité deux **sites autochtones préhistoriques**. Ces derniers se localiseraient sur les rives du lac des Deux Montagnes. Leur appartenance culturelle daterait de la période Archaïque et Sylvicole (inférieur, moyen et supérieur) puisque des vases, tessons, perles, pointes de projectiles et haches, datant de 3000 à 1000 ans avant aujourd'hui, ont été mis à jour.

On a aussi repéré le **Fort d'Oka**, l'ancienne mission d'Oka établie par des sulpiciens, dont l'appartenance culturelle serait associée à la période historique autochtone et euro-qubécoise (1721-1877). Ce site se situe au pied de l'ensemble institutionnel de la municipalité d'Oka. Il présente un grand intérêt puisque l'on y a découvert des traces de piquets, trois sépultures, de la céramique, du charbon de bois et des restes fauniques.

Tout le secteur du Vieux-Saint-Eustache présente aussi un très grand intérêt au plan archéologique. On y a découvert des vestiges associés à la **poterie Nicolas Tourangeau** (1799-1839). Dans le cadre de l'agrandissement du **Centre d'art La petite église**, des fouilles ont permis de découvrir les restes de cinq corps qui avaient été inhumés vers 1840 un peu à l'écart du cimetière de l'Église anglicane. Ce site est porteur de la mémoire de la communauté anglophone de la région.

**Le premier cimetière catholique de Saint-Eustache** a aussi été mis au jour sur le terrain de l'église de la rue Saint-Louis. Cette trouvaille fortuite s'est réalisée grâce à l'enfouissement de fils électriques en 2003. Cette fois, ce sont près d'une vingtaine de corps qui ont été repérés, des fidèles ensevelis depuis la création de la paroisse, soit d'environ 1769 jusqu'au début des années 1830.

De **l'archéologie subaquatique** a même été réalisée en 1977 à l'embouchure de la rivière du Chêne à Saint-Eustache afin de localiser des canons utilisés lors de la bataille de Saint-Eustache qui s'est déroulée le

14 décembre 1837. Les recherches ont été infructueuses. En 2002, **une épave de bateau** a été étudiée à Pointe-Calumet par Jean Bélisle lequel fait partie du groupe Maître d'œuvre de l'histoire inc.

Quelques artefacts datant du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été retrouvés sur le site du **moulin Légaré** à Saint-Eustache en 2011. D'autres fouilles archéologiques ont eu lieu en 2015, lors des travaux de réfection du barrage du moulin Légaré.

Ces passionnantes découvertes archéologiques sont peu vulgarisées ou publicisées. Elles demeurent souvent dans la sphère des scientifiques intéressés à ces questions.

#### 11.4 Sites d'intérêt historique et patrimonial

Les événements, les acteurs, les formes et les caractéristiques du peuplement qui ont marqué le territoire de la MRC nous enseignent que l'histoire régionale est une réplique des grandes époques de l'histoire du Québec et du Canada. Différentes traces de ce passé pas si lointain demeurent repérables. Ces dernières s'expriment entre autres à travers les caractéristiques de notre architecture domestique, la morphologie de certains territoires, la composition ethnique de certains milieux.

Quelques concentrations intéressantes de bâtiments témoignent du passé. Ces dernières se retrouvent principalement dans les noyaux villageois et à l'intérieur du milieu agricole. Par contre, ces sites et immeubles présentant des caractéristiques patrimoniales sont d'une grande vulnérabilité aux transformations associées au processus d'urbanisation du territoire et d'industrialisation de l'agriculture.

À partir d'un simple survol des inventaires réalisés en 1987, il est facile de constater l'ampleur des pertes sur le plan du patrimoine bâti. Plusieurs bâtiments ont disparu ou ont subi des modifications très importantes qui ont entre autres affecté le caractère et le style des immeubles. Par ailleurs, des interventions ou des aménagements ont aussi contribué à la banalisation de certains paysages naturels ou humanisés. Malgré cela, on retrouve encore des noyaux, des lanières ou des ensembles à l'intérieur desquels il est possible d'apprécier ou de découvrir les particularités locales.

##### 11.4.1 Noyaux villageois

Il est difficile de dissocier le cœur des villages des institutions religieuses et politiques. C'est pourquoi les noyaux patrimoniaux se sont généralement développés autour des églises et des presbytères. Par la suite, les institutions politico-administratives municipales ont contribué d'une certaine façon au renforcement stratégique des noyaux villageois dans la communauté.

- **Noyau villageois du Vieux-Saint-Eustache**

La concentration la plus dense de bâtiments anciens se retrouve aux environs de la rue Saint-Eustache laquelle forme le cœur du Vieux-Saint-Eustache. Le tronçon offre une vision homogène de bâtiments implantés près de la rue à l'exception du manoir Globensky qui trône du haut de son plateau. Le style architectural est très éclectique, mais a tout de même conservé son cachet d'autrefois. Deux pôles névralgiques ont émergé à travers le temps. L'église, le presbytère et l'ancien couvent devenu la mairie incluant la promenade Paul-Sauvé en bordure de la rivière des Mille Îles et la maison Chénier-Sauvé forment un de ces pôles, tandis que le manoir Globensky, le moulin Légaré et le Centre d'art La petite église composent l'autre pôle. Ce dernier se démarque par sa vocation culturelle alors que l'autre est dominé par sa vocation administrative (municipale et religieuse). Le Vieux-Saint-Eustache représente un ensemble patrimonial d'intérêt métropolitain inscrit au PMAD.

- **Noyau villageois de Saint-Joseph-du-Lac**

Le cœur du noyau villageois est composé notamment de l'ancien magasin général datant de 1914, de l'église (1880) et du presbytère (1890) ce qui donne un cachet historique à ce village pittoresque. Le village, grâce à sa localisation en promontoire, permet des points de vue panoramiques sur l'ensemble de la région ajoutant ainsi une valeur certaine à la qualité paysagère de ce secteur.

- **Noyau villageois d'Oka**

Le noyau s'érige sur les vestiges des sites iroquois et algonquins, rappelant ainsi l'ancienneté du village remontant au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Offrant une superbe vue sur la rivière des Outaouais et le lac des Deux Montagnes, l'église, son presbytère, la mairie, la maison du Roy (reconstruite en 1864 suite à un incendie) et le quai composent l'essentiel du noyau auquel se greffent d'autres bâtiments appartenant à une panoplie de styles architecturaux. Les bâtiments s'illustrant sur les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Sulpice se démarquent par leur architecture mettant en valeur l'eau et la villégiature.

- **Noyau villageois de Saint-Placide**

Faisant face à la rivière des Outaouais, l'église assortie de son presbytère donne le ton aux maisons anciennes cordées à travers les petites rues étroites du village datant de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le noyau est ceinturé et enclavé au sud par la rivière des Outaouais et au nord par le boulevard René-Lévesques et le chemin Basile-Routhier.

#### 11.4.2 Lanières et ensembles patrimoniaux

Il existe encore des lanières et des ensembles patrimoniaux à l'intérieur desquels il est possible d'apprécier ou de découvrir les particularités locales. Il s'agit des suivantes :

- **Lanière du chemin de la Grande-Côte à Saint-Eustache**

Quoique plusieurs immeubles soient de facture relativement récente, une partie du chemin de la Grande-Côte entre le boulevard Arthur-Sauvé et la 25<sup>e</sup> Avenue présente encore un certain intérêt sur le plan architectural.

Les immeubles inventoriés à l'intérieur de cette lanière appartiennent à deux principaux courants, soit :

- les maisons issues d'influences anglaises et américaines (des environs de 1820 jusque vers 1890). Les principaux styles observés sont la mansarde américaine de même que la maison sur plan en « L »;
- les habitations d'inspiration urbaine (des environs de 1880 jusque vers 1930). Ces immeubles révèlent une architecture fonctionnelle et sont agrémentés d'éléments décoratifs davantage standardisés. Appartiennent à cette famille les styles de volume quadrangulaire avec toiture à pente unique ou en pavillon.

La surface d'occupation des immeubles inventoriés dans cette lanière se répartit généralement sur deux niveaux. La volumétrie est l'un des principaux éléments d'intérêt de ces immeubles. On retrouve souvent, accroché en façade, un perron-galerie généralement protégé par une marquise.

À l'est de cette lanière, on retrouve le moulin de la Dalle, un ancien moulin à eau seigneurial alimenté au moyen d'un canal, construit en bois en 1794. Il est réédifié en 1814 en moellon suivant une architecture

industrielle traditionnelle. Conséquence des nouvelles insertions résidentielles faites dans le secteur, ce dernier tend à s'effacer de plus en plus dans le paysage.

Quelques points de vue sur la rivière des Mille îles marquent aussi cette lanière. Le PMAD la reconnaît comme un ensemble patrimonial d'intérêt métropolitain.

- **Lanière de la 25<sup>e</sup> Avenue et chemin du Chicot au nord de l'autoroute 640, Saint-Eustache**

On y retrouve quelques exemples assez remarquables d'architecture ancienne. Une majorité d'immeubles présentant un intérêt patrimonial appartiennent aux maisons de tradition québécoise et quadrangulaire à toit à pavillon. On retrouve aussi un nombre significatif de bâtiments d'inspiration urbaine.

Les toits à deux versants galbés dominant le paysage. Quelques-uns sont percés de lucarnes. De façon générale, la surface d'occupation des bâtiments est répartie sur deux niveaux. Le moellon, le bois et surtout la brique sont les principaux matériaux utilisés pour le revêtement des murs.

- **Lanière des chemins Fresnière, de la Rivière-Nord et de la Rivière-Sud, Saint-Eustache**

Une quantité significative de bâtiments d'intérêt patrimonial à l'intérieur de cette lanière appartiennent aux familles de tradition québécoise, néo-classique rurale et quadrangulaire à toit à pavillon. À l'intérieur de cette dernière catégorie, le toit occupe une proportion importante de la volumétrie de l'immeuble. De façon générale, les toits sont à deux versants, galbés et percés de lucarnes. Le plan de la maison est généralement rectangulaire avec une surface d'occupation répartie sur deux niveaux. Les principaux matériaux de revêtement employés sont la brique, le moellon et la pierre. Le niveau d'exhaussement des fondations est généralement inférieur à 80 centimètres.

- **Lanière du chemin d'Oka et du secteur ancien de Deux-Montagnes**

Voie de communication la plus ancienne entre Oka et Saint-Eustache, le chemin d'Oka est marqué par la présence dispersée de maisons traditionnelles et d'exemples architecturaux en brique inspirée de courants américains. Notons également la présence de l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes (1931) à l'architecture de style château, ainsi que La petite école jaune (1939) cité immeuble patrimonial par la Municipalité de Deux-Montagnes depuis 1998. Suite au détachement de la paroisse de Saint-Eustache, le territoire a porté les noms de Grand-Moulin, Val-Bélair et Saint-Eustache-sur-le-Lac. Fortement développé grâce à la villégiature, l'arrivée du train en 1918 intensifiera ce type de développement. Par la suite, la construction de chalets seront éventuellement transformés en résidence permanente. Grâce à la présence du chemin de fer, une communauté anglophone s'est implantée.

- **Lanière du chemin Principal et de la montée Robillard, Saint-Joseph-du-Lac**

Localisée le long du chemin Principal et de la montée Robillard, cette lanière se compose notamment d'une ancienne école de rang ainsi que de l'ancienne école du village datant de 1860. On y retrouve majoritairement de bâtiments d'intérêt patrimonial appartenant à la famille des maisons d'inspiration française et au modèle québécois. Ces dernières se localisent de part et d'autre du noyau villageois. Malgré cette dominance, on retrouve aussi plusieurs maisons d'influence anglaise et américaine (mansarde américaine et volume quadrangulaire). Le toit est un élément typique de la volumétrie des bâtiments caractérisant cette lanière. Ce dernier est souvent à deux versants, galbé ou droit et est généralement percé de lucarnes. On note aussi la présence de quelques maisons de colonisation, en pièce sur pièce. Les principaux matériaux utilisés pour le revêtement des murs sont la brique et le moellon. Ce secteur a été

affecté par l'insertion de nouveaux immeubles qui ne s'intègrent pas nécessairement toujours bien avec les caractéristiques architecturales du milieu. Des efforts visant la mise en valeur des éléments significatifs de ce secteur ont été réalisés, depuis quelques années, notamment grâce aux outils mis en place par la municipalité.

- **Ensemble de l'Abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Deux-Montagnes**

Localisé le long du chemin d'Oka, ce site accueille une communauté de moniales bénédictines fondées au Canada en 1936 nommé l'Abbaye Sainte-Marie des Deux-Montagnes. Le bâtiment principal de l'Abbaye a été construit en 1956. Par sa volumétrie, son architecture et son implantation en retrait du chemin d'Oka, le bâtiment principal de l'Abbaye crée un grand contraste par rapport à l'environnement urbain dans lequel il s'insère et confère à ce site un intérêt historique et patrimonial.

- **Ensemble de la Trappe d'Oka**

Le site de la Trappe d'Oka présente un caractère unique tant par la topographie que par la beauté du milieu naturel avoisinant. Il constitue un ensemble architectural et paysager d'un grand intérêt. Cet ensemble se compose du site patrimonial de l'Abbaye-Notre-Dame-du-Lac-à-Oka et de ses environs. En plus de l'Abbaye Notre-Dame-du-Lac-à-Oka, le site regroupe plusieurs autres constructions telles que la maison du meunier, construite en 1817, et appartenant au modèle québécois de pièce sur pièce, la rotonde, ainsi que des bâtiments annexes et agricoles (beurrerie, fromagerie). La Trappe se caractérise par sa simplicité architecturale. Par contre, son implantation retient l'attention puisque cette dernière se dresse en haut d'un talus au pied duquel coule un ruisseau qui alimentait autrefois un moulin. Du côté opposé se dresse une colline fortement boisée qui camoufle au regard l'ancien bâtiment de l'Institut agricole d'Oka. Cet ancien bâtiment abrite aujourd'hui l'école secondaire d'Oka et fait partie intégrante de l'ensemble de la Trappe d'Oka. Le PMAD reconnaît la Trappe d'Oka comme un ensemble patrimonial d'intérêt métropolitain.

- **Ensemble du calvaire d'Oka**

Cet ensemble classé site patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications possède un intérêt historique et patrimonial indéniable. Localisé au cœur du parc national d'Oka, il se compose de sept chapelles, aussi nommées édicules, construites entre 1740 et 1742. Inscrit dans un environnement naturel, cet ensemble fut érigé au départ pour l'évangélisation des autochtones de la mission du Sault-au-Récollet, il est ensuite utilisé comme lieu de pèlerinage et attrait touristique. Aujourd'hui, il représente un symbole significatif du paysage de la région. Le PMAD reconnaît le calvaire d'Oka comme un ensemble patrimonial d'intérêt métropolitain.

- **Lanière du rang de l'Annonciation, Oka**

Une partie du rang de l'Annonciation jusqu'à la hauteur du chemin Saint-Hippolyte est intéressante. On y retrouve quelques exemples de maisons de tradition française et québécoise. La Maison Raizenne bâtie de bois, en pièce sur pièce en 1721 par Ignace et Elisabeth Raizenne sur un domaine donné par les sulpiciens est encore visible à l'intérieur de cette lanière. Ces deux captifs du raid contre Deerfield de 1704 se marient et vivent à Oka. Les descendants du couple Raizenne ont occupé la Maison Raizenne de façon continue jusqu'en 1953, soit pendant 232 ans.

- **Lanière du rang Saint-Vincent, Saint-Placide**

Une partie du rang Saint-Vincent possède les caractéristiques d'une lanière patrimoniale d'intérêt puisque l'on y retrouve une certaine concentration de bâtiments intéressants. De nombreux bâtiments agricoles et une architecture résidentielle avec des caractéristiques diversifiées témoignent des séquences du développement de ce secteur. À l'intérieur de cette lanière, les maisons appartiennent surtout aux familles architecturales suivantes :

- le modèle québécois et néo-classique rural;
- les maisons d'influence anglaise et américaine.

On y retrouve des toits à deux versants, droits ou galbés. Dans tous les cas, ces derniers occupent une proportion significative de la volumétrie des bâtiments. La présence de lucarnes est moins importante dans cette lanière qu'ailleurs sur le territoire de la MRC. Les matériaux utilisés pour le revêtement des murs varient aussi beaucoup. Par contre, on observe une certaine constance au niveau de l'exhaussement des fondations puisque ce dernier varie généralement entre 50 et 70 centimètres.

- **Lanière de la route 344, secteur Basile-Routhier, Saint-Placide**

Cette lanière se localise en partie à l'intérieur du milieu agricole dynamique. On y retrouve quelques bâtiments en pierre d'inspiration traditionnelle comme la Maison Adolphe-Basile-Routhier. Cette lanière inclut le site du patrimoine constitué par la municipalité de Saint-Placide en 1997.

## 11.5 Équipements culturels

La culture est un secteur d'activité en développement sur le territoire de la MRC. Des investissements considérables ont été réalisés pour améliorer la dotation régionale. Plusieurs équipements sont soutenus par des subventions sporadiques tout en n'étant pas accrédités. Les subventions reçues ne sont donc pas récurrentes. La recherche de financement demeure souvent problématique. À ce sujet, il faut mentionner les contributions municipales qui permettent aux équipements culturels de continuer à fonctionner et d'offrir des services.

### 11.5.1 Centres d'interprétation

La Corporation du Moulin Légaré a pour mission notamment d'organiser des activités culturelles et traditionnelles dans le Vieux-Saint-Eustache et de faire la promotion des attraits patrimoniaux de ce lieu. Ces attraits incluent notamment la Maison de la culture et du patrimoine, le moulin Légaré et la maison Chénier-Sauvé. Aucun de ces lieux n'est accrédité en tant qu'institution muséale, mais la Corporation est membre de la Société des musées québécois.

**La Maison de la culture et du patrimoine de Saint-Eustache** est située dans le manoir Globensky qui met en valeur, à travers ses activités et ses expositions, le patrimoine et l'histoire de la ville de Saint-Eustache et de sa région. Il relate notamment la bataille de Saint-Eustache qui a conduit à la défaite des Patriotes en 1837.

**Le moulin Légaré**, dans la lignée des économusées, est un lieu historique géré par la Corporation du Moulin Légaré.



**La maison Chénier-Sauvé** accueille une exposition relatant l'histoire de cette propriété et des familles d'influence ayant occupé ses murs. Cette maison a fait l'objet d'une restauration majeure.

Les églises d'Oka et de Saint-Eustache qui renferment d'exceptionnels trésors d'art religieux offrent aussi des visites guidées.

#### 11.5.2 Centre d'archives accrédité

Le territoire de la MRC ne possède pas de services agréés d'archives privées. Par contre, le Centre de recherche de la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache mérite d'être souligné considérant la qualité et la quantité de ses collections et ouvrages de référence historiques et généalogiques tant régionaux que nationaux. Ce centre se localise au deuxième étage de la bibliothèque Guy-Bélisle de Saint-Eustache. La Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache est membre du Musée virtuel du Canada.

#### 11.5.3 Centre de diffusion des arts visuels

À l'exception de quelques galeries privées, il n'existe aucun centre de diffusion professionnel des arts visuels sur le territoire de la MRC. Ceci est une lacune importante pour le développement des différentes formes d'art. Aucune galerie privée ou centre n'a joint les rangs du Regroupement des Centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) ni ceux de l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC).

#### 11.5.4 Lieux de diffusion des arts de la scène

**Le Centre d'art La petite église**, situé au cœur du Vieux-Saint-Eustache, est une salle de spectacle intimiste de type cabaret qui présente une programmation culturelle variée sous la direction du Service des arts et de la Culture de la Ville de Saint-Eustache. Ce centre d'art a la particularité de se localiser dans une ancienne église anglicane Trinity United Church (1848) d'inspiration néo-gothique. En 1980, la Ville de Saint-Eustache l'a converti en ce magnifique lieu culturel. Le Service des arts et de la culture de Saint-Eustache propose également durant la saison estivale une variété de spectacles sur la promenade Paul-Sauvé.

**Le Zénith Promutuel Assurance** localisé à la jonction de l'autoroute 640 et de la 25<sup>e</sup> Avenue et sur le site du cinéma Saint-Eustache offre à l'année une programmation culturelle variée à l'intérieur d'une salle dont la capacité est de plus de 700 places.

**La Société Arts et Culture de Saint-Placide** organise, durant la période estivale, une série de spectacles en plein air dans le parc Adélaïde-Paquette localisé au bord de la rivière des Outaouais et en face de l'église Saint-Placide.

#### 11.5.5 Bibliothèques

Les citoyens de l'ensemble du territoire de la MRC ont accès à une bibliothèque locale. Certaines d'entre elles sont abonnées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides, aussi connu sous le nom de Réseau BIBLIO des Laurentides soient celles des municipalités de Saint-Placide, d'Oka, de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac.

En collaboration avec le MCC et afin de répondre à la croissance démographique des dernières années, quelques bibliothèques ont fait l'objet d'investissements substantiels permettant d'accroître leur

accessibilité de même que la qualité des services offerts aux usagers. Ainsi la bibliothèque de Deux-Montagnes a accru sa superficie passant de 565 m<sup>2</sup> à 1 450 m<sup>2</sup> grâce à une aide gouvernementale d'un peu plus de 800 000 \$. Une nouvelle bibliothèque d'envergure régionale a été construite dans la ville de Saint-Eustache. Cette dernière, d'une superficie de 2 800 m<sup>2</sup>, a bénéficié d'un investissement de plus de 3 millions de dollars du MCC. Une nouvelle bibliothèque a également ouvert ses portes dans la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. De plus, la Municipalité d'Oka a inauguré une nouvelle bibliothèque en 2019 connue sous le nom de la bibliothèque Myra-Cree.

### 11.6 Activités culturelles

La région n'est pas en reste au niveau des activités et des événements à caractère culturel avec notamment :

- **La Route des Arts** propose un circuit permettant de visiter les artistes et artisans de la région à travers les paysages bucoliques de la région des Basses-Laurentides.
- **Le chemin du Terroir des Laurentides** propose un circuit, accessible à l'année, permettant de découvrir le patrimoine, la culture et l'histoire de la région.
- **Le festival de la Galette et des Saveurs du terroir** sur le site historique du moulin Légaré à Saint-Eustache et ses environs. En plus de la dégustation des fameuses galettes de sarrasin, la programmation propose notamment un retour dans l'histoire, plusieurs spectacles de musique et de danses traditionnelles ainsi que le récit de contes divers.
- **Le festival Opéra de Saint-Eustache** localisé au cœur du Vieux-Saint-Eustache.
- **Le festival de musique d'Oka** sous le chapiteau du centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais à Oka.
- **La journée nationale des patriotes** relate l'histoire de la bataille des patriotes du 14 décembre 1837 en plein cœur de la ville de Saint-Eustache.

Ces différents festivals et événements sont des véhicules importants pour souligner la contribution des artistes et des artisans de la région. Ils contribuent aussi à faire connaître le territoire et à le positionner comme destination vivante.

Les salles de spectacle, les activités muséologiques et les visites d'intérieurs d'églises contribuent aussi à la démocratisation du produit et des activités culturelles. C'est ainsi que le moulin Légaré, le manoir Globensky, la maison Chénier-Sauvé de même que certaines églises contribuent à mettre en lumière les particularités ou les personnages qui ont façonné le développement du territoire.

La participation à l'évènement national « Les Journées de la culture » contribue à la mise en valeur et à la popularisation des arts sous toutes leurs formes et à faire mieux connaître les spécificités de notre histoire régionale et locale.

### 11.7 Héritage et culture autochtone

La région se particularise par la présence de la communauté des Mohawks de Kanesatake dans le secteur d'Oka. Les traditions, l'occupation du territoire, l'histoire de ce peuple de même que ses institutions donnent une couleur particulière au développement du territoire de la MRC et plus particulièrement à celui de la municipalité d'Oka.

De façon à permettre de conserver bien vivante la tradition ainsi que les particularités de la communauté, le gouvernement fédéral a investi dans la construction d'une école d'immersion autochtone. Elle vise aussi à faciliter les échanges et à tisser des liens entre les communautés.

Beaucoup de travail demeure à réaliser pour que cette communauté participe fièrement et s'associe pleinement au développement de la région et pour que la richesse de l'héritage et de la culture de cette communauté soit mise en valeur et diffusée sur le territoire.

### 11.8 Activité cinématographique

L'activité cinématographique s'est inspirée à maintes reprises de certains de nos paysages. Le territoire est devenu la toile de fond pour quelques longs métrages ou encore pour des clips publicitaires tant québécois qu'étrangers.

Le territoire de la MRC de Deux-Montagnes bénéficie du soutien et de l'expertise de Film Laurentides. Ce dernier offre un bureau d'accueil permanent lequel déploie des efforts continuels pour notamment :

- le développement et la consolidation d'une banque de ressources humaines, matérielles et techniques;
- le développement d'une photothèque numérique de l'ensemble des Laurentides;
- la recherche de sites de tournage;
- l'accompagnement sur les lieux de tournages;
- les liaisons avec les principaux partenaires, les citoyens, les municipalités et les médias.

Depuis 1998, le territoire de la MRC a accueilli différentes productions lesquelles ont généré des revenus directs et indirects non-négligeables.

### 11.9 Paysages humanisés et naturels

La géomorphologie du territoire des Basses-Laurentides est façonnée par des formes dominantes auxquelles sont associés divers ensembles topographiques. Ces ensembles topographiques sont représentés par des collines, des terrasses, des plaines, des coteaux, des buttes, des fonds de vallée et des chenaux anciens. La MRC tient à souligner les principaux ensembles topographiques de son territoire. Il s'agit entre autres de la colline de Saint-Joseph-du-Lac, de la plaine de la Montée McCole, de la colline du Calvaire d'Oka, de la terrasse d'Oka, des buttes d'Oka, de la colline de Kanesatake, de la plaine de Sainte-Germaine ainsi que des terrasses Lalande, Gratton, Saint-Vincent, Saint-Placide et Saint-Étienne<sup>4</sup>. Les collines d'Oka ne pourraient être dissociées des paysages naturels d'intérêt du territoire de la MRC. Leurs formes saillantes marquent l'espace géographique en plus de présenter des composantes d'intérêt patrimonial porteuses de traces d'occupation anciennes (le Calvaire et ses chapelles). Le secteur de la pinède d'Oka est aussi une constituante importante du paysage naturel. Cette plantation de pins blancs, réalisée par les Mohawks et les sulpiciens au XIX<sup>e</sup> siècle, a permis de solutionner une problématique d'érosion éolienne. Notons aussi les secteurs riverains à la rivière des Outaouais et au lac des Deux Montagnes qui offrent une vue panoramique et une harmonie avec le milieu naturel.

---

<sup>4</sup> Ces informations sont tirées du *Guide méthodologique de caractérisation en vue de la gestion des paysages d'intérêt patrimonial de la région des Laurentides* réalisé par la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en 2000.

L'intensification des cultures et la consolidation des entreprises agricoles ont modifié certains paysages agricoles d'intérêt des Basses-Laurentides. Bien que moins affectée par ce phénomène, la MRC n'y a pas échappée et certaines composantes naturelles du paysage se sont vues affectées par ces pratiques. Comme dans bien d'autres territoires agricoles, il y a eu disparitions de nombreux boisés de ferme et d'alignement d'arbres le long de routes, rangs, montées ou chemins. Toutefois, certains secteurs sont restés relativement épargnés par ces changements et ont su conserver une certaine continuité qui contribue à la conservation des paysages naturels. Cette conservation est souvent le résultat de caractéristiques géophysiques (type de sol, topographie, localisation) présentant un obstacle à l'implantation des cultures intensives.

À l'échelle métropolitaine, le territoire de la MRC s'inscrit dans les unités paysagères Ouest et Laurentienne reconnues au PMAD. Comme précisé dans le chapitre 3 portant sur les paysages humanisés et les activités récréotouristiques liés au corridor de la route 344 du SAD, la route 344 est un corridor de transport permettant de découvrir les paysages naturels et humanisés de la MRC. Sur ce corridor se succèdent différents types de paysages (urbain, villageois, agricole, rural et de villégiature, aquatique) qui confèrent aux différentes sections de ce corridor un caractère dominant et particulier. Une partie du corridor de la route 344 représente aussi une vitrine sur les institutions, la culture, le patrimoine et l'économie de la communauté des Mohawks de Kanasatake. Les poussées d'urbanisation observable sur le territoire de la MRC au cours des dernières années n'ont pas été sans conséquence pour le paysage, particulièrement là où la fonction résidentielle prédomine. La fermeture des percées visuelles se fait de plus en plus présente au profit d'une appropriation des vues par des particuliers. Ce problème devient de plus en plus préoccupant pour certaines parties du corridor de la route 344 où l'on retrouve des points de vue exceptionnels, notamment sur la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes, l'ouest de la Montérégie et sur la région montréalaise.

#### 11.10 Enjeux régionaux en matière d'aménagement et de développement du territoire à l'égard du patrimoine et de la culture

Le patrimoine et les activités culturelles concourent à l'enrichissement des collectivités et sont souvent des éléments de différenciation entre les territoires. Ils participent à la qualité de vie et au dynamisme de la collectivité. Sur le territoire de la MRC, malgré l'ancienneté du développement de certains territoires, le patrimoine et la culture dans son expression la plus large possible appartiennent à la catégorie des préoccupations récentes.

Le territoire abrite des paradoxes qui complexifient les pratiques associées à l'aménagement et au développement du territoire. En effet, plusieurs milieux sont de constitution relativement récente alors que d'autres témoignent d'une longue tradition historique. Dans ce contexte, au niveau de l'analyse et de la gestion de l'objet patrimonial, la MRC est confrontée à un double dilemme, soit celui de préserver bien vivants les multiples héritages du passé et de développer simultanément un nouveau patrimoine, lequel pourrait aussi éventuellement donner le ton à l'organisation du présent et à l'appropriation du futur.

Les principaux enjeux régionaux à l'égard du patrimoine et de la culture sont les suivants :

- ***la connaissance, la diffusion, l'accessibilité et la mise en valeur des différentes facettes de notre héritage régional que ce dernier soit de facture récente ou de tradition ancienne;***
- ***la protection et la mise en valeur du capital-paysage ainsi que des symboles de notre histoire et de notre patrimoine à l'intérieur des différents milieux et des différentes ambiances caractérisant le territoire de la MRC.***

### 11.10.1 La connaissance, la diffusion, l'accessibilité et la mise en valeur des différentes facettes de notre héritage régional que ce dernier soit de facture récente ou de tradition ancienne

Comme nous l'avons déjà souligné, la MRC a subi depuis le début des années 50 une croissance démographique extraordinaire. Cette croissance a eu des répercussions sur l'intensité ou la solidité de l'appartenance de la population au territoire et à la collectivité.

À l'échelle de l'ensemble du territoire de la MRC, on observe, une méconnaissance de la population en général des principaux éléments d'intérêt du territoire laquelle résulte souvent en une sous-utilisation ou un sous-développement des potentiels qui leurs sont associés. De plus, cette méconnaissance des caractéristiques historiques et patrimoniales intrinsèques au milieu augmente considérablement le niveau de difficulté quand vient le temps pour les gestionnaires et les décideurs d'articuler des politiques ou de développer des mécanismes assurant la conservation ou la mise en valeur du patrimoine bâti d'intérêt.

Cette méconnaissance de notre objet patrimonial influence aussi tout l'aspect de la transmission de la connaissance, de la diffusion et de la mise en valeur du territoire. *Puisque le patrimoine est une richesse collective, un des défis de la MRC consiste à améliorer la connaissance des diverses dimensions de l'objet patrimonial la caractérisant et à développer des outils pour garantir sa viabilité et sa pérennité pour les générations actuelles et celles à venir.* Pour que s'éveille chez le plus grand nombre de personnes possible la conscience que le patrimoine est un héritage collectif, il est important qu'une partie du travail d'information et de sensibilisation aux caractéristiques du territoire et aux réalités régionales s'adresse dès le départ à la clientèle des jeunes.

À l'échelle de la MRC, cette préoccupation au niveau du développement de la connaissance et de la sensibilité patrimoniale est d'autant plus importante que le patrimoine est souvent détenu par des propriétaires privés, lesquels n'ont pas toujours les moyens, les ressources, l'intérêt ou la passion de maintenir vivant cet héritage. Il devient donc important de travailler collectivement à accroître le niveau de sensibilité de tous à l'égard de l'objet patrimonial, peu importe la forme que ce dernier prend.

Le développement de la sensibilité de la population au patrimoine ne peut se réaliser sans être adéquatement supporté par une multitude de sources d'information. Actuellement, cette ressource est détenue par divers organismes et individus et disséminée dans divers lieux. *Un des défis de la MRC consiste à travailler avec les propriétaires ou les gestionnaires d'archives ou les dépositaires de ressources immatérielles pour démocratiser l'accès à ces ressources et développer des outils ou des moyens pour faciliter la transmission et la conservation vivante de cette ressource.*

### 11.10.2 La protection et la mise en valeur du capital-paysage ainsi que des symboles de notre histoire et de notre patrimoine à l'intérieur des différents milieux et des différentes ambiances caractéristiques de la MRC

L'urbanisation ainsi que l'industrialisation des pratiques agricoles ont affecté à différents niveaux les caractéristiques paysagères et distinctives du territoire. Certains secteurs ont fait l'objet d'insertion ou de transformation voilant la qualité ou l'intérêt des milieux et des ambiances à caractère patrimonial, lesquels se présentent généralement sous deux formes différentes, soit :

- des lanières ou des ensembles;
- des sites.

De plus, une méconnaissance des caractéristiques fondamentales des différents symboles distinctifs caractérisant le territoire de la MRC a conduit pendant plusieurs années à une détérioration pernicieuse du patrimoine, notamment du patrimoine bâti. Cette détérioration s'est réalisée à travers une série de travaux de modernisation inappropriés ou en l'absence de travaux d'entretien réguliers et adéquats. Trop peu d'outils de compréhension du bâtiment et de ses caractéristiques existent ce qui s'est traduit en la réalisation de travaux de modification du cadre bâti parfois tout à fait déconnectés des caractéristiques et de la réalité de l'immeuble et de son milieu. On constate aussi qu'un certain nombre de bâtiments d'intérêt ont dû être démolis parce que les coûts de remise en état étaient disproportionnés par rapport à la valeur économique du bâtiment.

*Un des défis de la MRC relativement à la nécessité de freiner les atteintes dont est régulièrement victime le patrimoine consiste à dresser un bilan de la situation et à travailler avec les spécialistes des questions patrimoniales afin de développer des outils ou des moyens d'intervention répondant spécifiquement aux caractéristiques du territoire.*

*Un des défis de la MRC à l'égard des éléments significatifs du patrimoine historique et architectural consiste à s'assurer qu'un soutien approprié et un encadrement réglementaire adéquat et respectueux des caractéristiques intrinsèques du cadre bâti et du milieu d'insertion du projet soient minimalement mis en place par les municipalités. Cet encadrement doit contribuer à mettre en valeur les éléments distinctifs du milieu et à préserver l'ambiance caractéristique du territoire.*

En matière de conservation et de mise en valeur du cadre bâti, ce n'est pas nécessairement l'intérêt des propriétaires d'immeuble qui fait défaut, c'est plutôt la hauteur des exigences formulées par les intervenants mis en relation avec la qualité ou les moyens disponibles pour soutenir la réalisation du projet. Parallèlement, la complexité de réalisation d'un projet peut être accrue par la diversité des autorités concernées par la question patrimoniale qui ont parfois des visions différentes et des exigences difficilement conciliables. Par ailleurs, la standardisation des règlements et des codes de construction peut devenir ou être une entrave à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti. Ainsi, en matière de rénovation ou d'amélioration du cadre bâti, il n'est pas toujours facile de trouver des artisans ou de la main-d'œuvre spécialisée dans un volet ou l'autre des travaux de rénovation de bâtiments anciens. *Un des défis de la MRC consiste à travailler en concertation avec les ressources du milieu de façon à améliorer la qualité des services et des ressources disponibles pour accompagner le plus judicieusement possible les promoteurs dans la réalisation de leur projet d'amélioration du cadre bâti patrimonial.*

Certains symboles significatifs de l'histoire et du patrimoine de la MRC tendent à se redéfinir selon l'évolution du territoire et de la société. À titre d'exemple, plusieurs immeubles appartenant au patrimoine religieux ou institutionnel sont hypothéqués par des travaux d'entretien prioritaires lesquels ne peuvent pas toujours être pris en charge par les communautés ou les organismes concernés. La précarité de ce patrimoine peut être accrue par la diminution du nombre de pratiquants religieux, le manque de relève ou le départ des communautés ou organismes. Des investissements sont nécessaires soit pour conserver ces immeubles en bon état ou les réaffecter à d'autres usages. Soulignons que ces milieux religieux ou institutionnels sont souvent des legs des bâtisseurs de la région et participent activement, encore aujourd'hui, à la vie communautaire, culturelle, sociale et économique. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer que les immeubles d'intérêt et représentatifs de l'histoire du milieu appartenant au patrimoine religieux ou institutionnel conservent leur prééminence dans les paysages locaux. Dans ce contexte, il est important que des gestes soient posés pour que la collectivité découvre ou redécouvre la richesse de ce patrimoine et se l'approprie et pour qu'il soit au cœur des projets de développement ou de renforcement des dynamiques de développement local.*

### 11.11 Les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement patrimoniale et culturelle

Le patrimoine et les activités culturelles sont en développement sur le territoire de la MRC. C'est pourquoi dans le cadre du SAD, la MRC retient les grandes orientations d'aménagement et de développement suivantes.

#### ***Orientation n° 1***

***Protéger, conserver et mettre en valeur les sites d'intérêt historique et patrimonial.***

L'histoire du développement du territoire est encore bien vivante à l'intérieur de certains noyaux villageois, lanières ou ensembles d'intérêts historique et patrimonial sur notre territoire. Ce patrimoine est tantôt diffus tantôt concentré. Pour la MRC, il est important que les efforts se poursuivent pour conserver ou même améliorer la qualité de notre héritage local et régional. C'est pourquoi la réglementation d'urbanisme des municipalités, marquées soit par un noyau villageois possédant une bonne concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial (Oka, Saint-Placide, Saint-Eustache et Saint-Joseph-du-Lac) ou encore par des lanières ou des ensembles patrimoniaux cartographiés, doit contenir des dispositions encadrant l'intégration et l'insertion de nouveaux usages ou de nouveaux bâtiments. Elle doit aussi contenir des dispositions encadrant la modification ou la réutilisation des bâtiments déjà existants de façon à ce que ceux-ci participent positivement au renforcement des particularités locales. Cet encadrement doit également favoriser la mise en valeur et la protection des paysages de la région en prévoyant notamment des mesures favorisant les interventions où l'intégration de nouveaux bâtiments ainsi que la modification des bâtiments existants respectent la topographie naturelle des lieux et s'inspirent des caractéristiques des paysages dans lesquelles elles s'insèrent. Le document complémentaire identifie en cette matière des règles générales ou des critères qui doivent être intégrés à la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées. Le chapitre 3 portant sur les paysages humanisés et les activités récréotouristiques liés au corridor de la route 344 du SAD élabore davantage sur la mise en valeur des paysages ainsi que sur le renforcement des points de vue d'intérêt.

Pour la MRC, il est important que le patrimoine ne devienne pas un facteur d'exclusion sociale. Il est aussi important de développer des mécanismes ou de faire davantage connaître le savoir-faire des artisans. La MRC entend poursuivre le développement d'outils ou de moyens visant à faciliter la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti tout en s'assurant que ces outils respectent la capacité d'agir des propriétaires et occupants d'immeubles à valeur patrimoniale. La conservation et la mise en valeur de notre patrimoine font partie des ingrédients nécessaires pour appuyer le développement du tourisme culturel à l'échelle du territoire de la MRC. À ce titre, elle compte travailler avec les partenaires du milieu pour le développement d'outils appropriés d'aide, d'accompagnement et de soutien au promoteur de projet de réhabilitation du patrimoine bâti. Il est important de développer des outils qui vont assurer une cohésion des interventions. Compte tenu de l'échelle de la MRC, cela ne peut se faire sans une mise en commun de services et de ressources. Par contre, la conservation ou la mise en valeur du patrimoine ne doit pas se faire aux dépens de la population résidente.

La MRC est consciente que la mise en valeur des ressources paysagères et patrimoniales déborde largement de son seul territoire, c'est pourquoi elle entend collaborer avec les autres régions limitrophes afin notamment de mettre en commun nos connaissances et définir le positionnement de la MRC à l'intérieur de la région des Laurentides. De plus, compte tenu des caractéristiques de notre patrimoine, il

est certain que le développement du tourisme culturel sur le territoire de la MRC ne peut se faire qu'en collaboration avec d'autres régions limitrophes.

Le patrimoine religieux et institutionnel a marqué de maintes façons l'histoire du territoire de la MRC. Par contre, les municipalités et les intervenants du milieu ne disposent pas toujours des ressources adéquates pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine. La MRC compte donc sur la collaboration des autorités gouvernementales pour assurer la pérennité de ce patrimoine.

### ***Orientation n° 2***

***Participer à l'accessibilité, au développement et au soutien du tourisme et des activités culturelles dans le respect des particularités locales et régionales.***

La MRC compte une histoire qui est riche en personnages, en lieux et en anecdotes. Pour accroître la richesse de l'appartenance au territoire, la MRC pense qu'il est important de travailler à faciliter une démocratisation de l'accès aux sources existantes d'information. À cette fin, elle compte travailler avec les détenteurs de cette richesse pour examiner différentes avenues permettant de faciliter une conservation et une gestion adéquate et pérenne des différentes sources d'information.

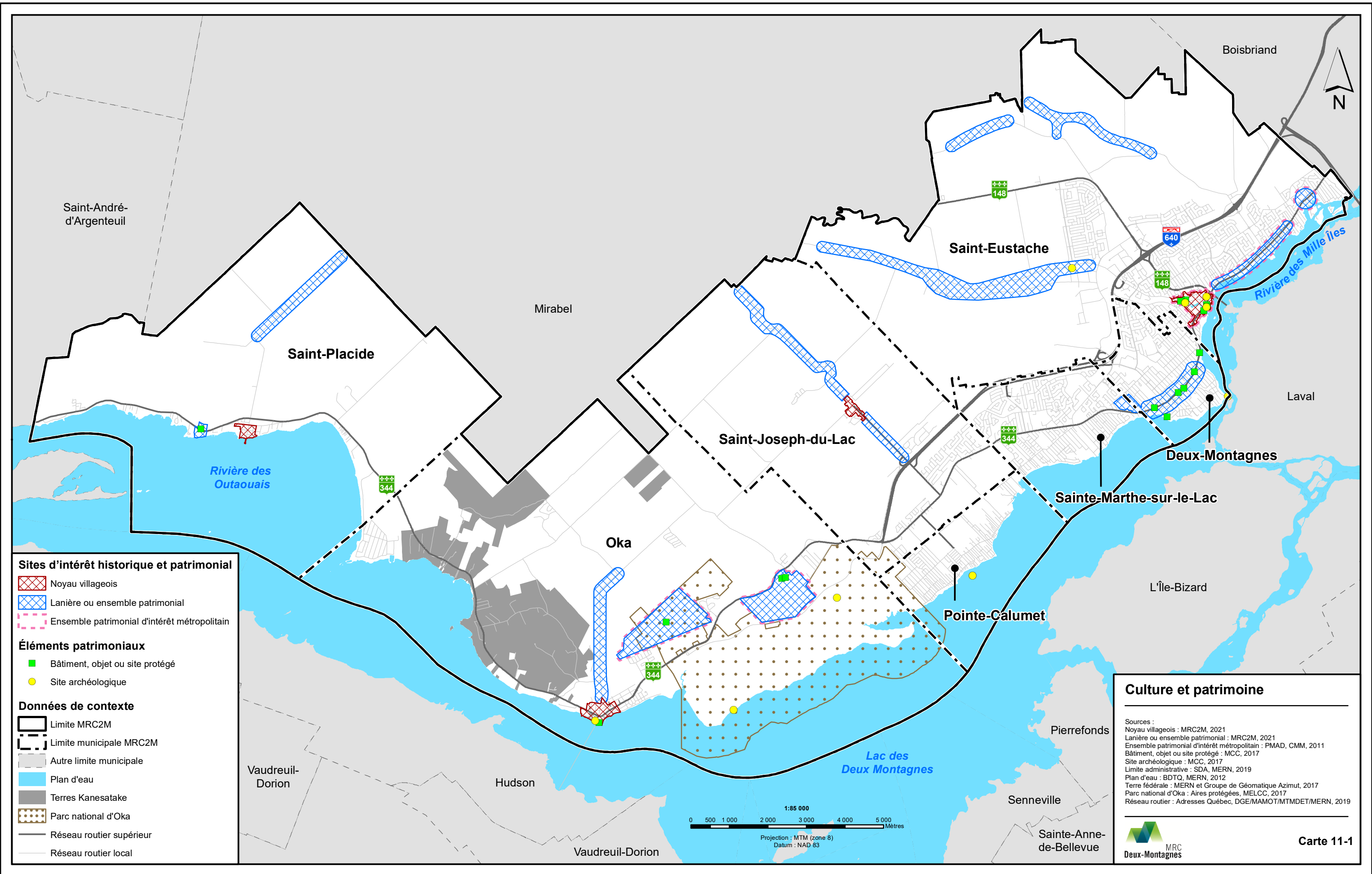
Des efforts considérables sont déployés par les promoteurs d'activités culturelles pour développer ce volet de la vie économique. Pour que ces efforts soient viables, il est important que le milieu d'insertion dans lequel s'inscrivent ces équipements ou ces activités les soutiennent activement. À cet égard, la MRC rappelle sa volonté de contribuer activement à la mise en valeur des noyaux villageois et à la revitalisation de la route 344. Ce corridor est une porte d'entrée et assume une fonction d'accueil importante pour le volet du récréotourisme et du tourisme culturel.

### ***Orientation n° 3***

***Identifier des solutions concertées permettant d'assurer la pérennité et l'accessibilité de nos archives et ressources immatérielles.***

L'histoire d'une région ou d'une collectivité ne se raconte pas seulement par le patrimoine bâti qu'elle renferme. Elle se vit aussi à travers les archives et l'ensemble des ressources immatérielles disponibles. Puisque le territoire de la MRC ne compte aucun centre régional de conservation des archives, la MRC compte évaluer en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués différents scénarios pour supporter la mise en place d'une politique et le développement d'un lieu commun de gestion des archives publiques et privées sous leurs différentes formes. Si l'on veut que notre histoire demeure bien vivante à travers le temps, il est important de travailler à la mise en place de lieux communs démocratisant l'accès à ces ressources. Parmi les exemples de concertations sur le territoire, notons la conclusion d'une entente sectorielle de développement visant à reconnaître l'importance des sociétés d'histoire des Laurentides et à développer des stratégies pour assurer leur pérennité. Cette entente, conclue en 2020, regroupe différents partenaires, dont le MAMH. L'aide financière associée à cette entente a pour objet notamment « de faire état des archives privées dans les Laurentides, de contribuer à la conservation et à la diffusion du patrimoine régional et de développer la concertation entre les sociétés d'histoire et les organismes du patrimoine ainsi que d'en assurer la relève » (Gouvernement du Québec, 2020).





**Sites d'intérêt historique et patrimonial**

- Noyau villageois
- Lanière ou ensemble patrimonial
- Ensemble patrimonial d'intérêt métropolitain

**Éléments patrimoniaux**

- Bâtiment, objet ou site protégé
- Site archéologique

**Données de contexte**

- Limite MRC2M
- Limite municipale MRC2M
- Autre limite municipale
- Plan d'eau
- Terres Kanesatake
- Parc national d'Oka
- Réseau routier supérieur
- Réseau routier local

**Culture et patrimoine**

Sources :  
 Noyau villageois : MRC2M, 2021  
 Lanière ou ensemble patrimonial : MRC2M, 2021  
 Ensemble patrimonial d'intérêt métropolitain : PMAD, CMM, 2011  
 Bâtiment, objet ou site protégé : MCC, 2017  
 Site archéologique : MCC, 2017  
 Limite administrative : SDA, MERN, 2019  
 Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012  
 Terre fédérale : MERN et Groupe de Géomatique Azimut, 2017  
 Parc national d'Oka : Aires protégées, MELCC, 2017  
 Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019

